

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GARD

182 ROUTE DE SAUVE –BP 57012- 30910 NIMES CEDEX 2

Tél : 04 66 62 11 11

@ : contact@fdc30.fr

www.fdc30.fr



Circulaire Sociétés de chasse

Réf : CG/MV/GB

Objet :

Arrêté Préfectoral Report dates de fermetures de chasse

Nîmes, le 15 décembre 2020

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, l'Arrêté Préfectoral N° DDTM-SEF-2020-0202 du 14 décembre 2020 venant reporter les dates de fermeture de la chasse des espèces :

- **Perdrix rouge et Lièvre d'Europe** **au 31 décembre 2020**
- **Faisans commun et Lapin de garenne** **au 31 janvier 2021**

Cette mesure proposée par le Conseil d'Administration de la Fédération a été consentie par le Préfet du Gard, après avis favorable de la CDCFS, en raison de la non chasse de ces espèces durant le mois de novembre et des difficultés économiques et financières dans lesquelles se trouvaient être les éleveurs du fait de la non vente de leur gibier durant le confinement.

Nous rappelons que cette mesure exceptionnelle ne retire en rien la liberté des sociétés de chasse de souscrire ou non à cette prolongation et ce, pour tout ou partie des espèces concernées. En effet, la décision peut varier d'un territoire à l'autre, en fonction déjà de la volonté des chasseurs locaux, du niveau des populations de gibier et des programmes de gestion qui sont envisagés en 2021 au sein de votre territoire.

Sur un plan juridique interne, la décision (qui revêt un caractère exceptionnel en matière de gestion de l'association) doit être prise en urgence par le Conseil d'Administration de la société de chasse et inscrite au Règlement Intérieur. Néanmoins, nous vous conseillons de requérir l'avis des chasseurs de petit gibier et de tous ceux qui s'investissent dans le cadre du bon fonctionnement de votre territoire. **La décision de prolongation prise par le Conseil d'Administration doit être diffusée par tous moyens à l'ensemble de vos membres et inscrite au Règlement Intérieur de la société.**

En cette période de crise sanitaire et de prise de dispositions exceptionnelles, la Fédération demande à tous les chasseurs d'agir avec discernement, sans aucune forme d'excès et dans tous les cas, avec strict respect du Règlement Intérieur de la société de chasse, des règles définies dans le cadre du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et des Plans de Gestion Cynégétiques Approuvés avec application des PMA Ethiques journaliers qui s'imposent y compris durant la prolongation.

Nous recommandons à chacune et chacun d'entre vous de respecter les gestes barrières et les mesures Préfectorales prises en matière d'autorisation de déplacement dans le cadre de la Covid 19.

Nous vous remercions de votre confiance et du soutien que vous avez témoigné les uns et les autres à la Fédération durant ce difficile mois de Novembre. En espérant des jours meilleurs, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Président
G. BAGNOL